



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# LOI D'ACCÉLÉRATION DES ENR

Lundi 11 décembre 2023

# Planification territoriale

Commune placée au cœur de la planification territoriale du développement des EnR avec la délimitation de « **zones d'accélération** »



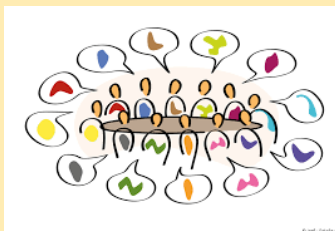
- **Orienter les porteurs de projets** d'énergies renouvelables vers les secteurs qui présenteraient le plus d'acceptabilité locale.
- Permettre d'**anticiper le développement des projets** et adapter le réseau en conséquence

## Zones d'accélération



Bonus à travers les appels d'offres

## Hors zones d'accélération

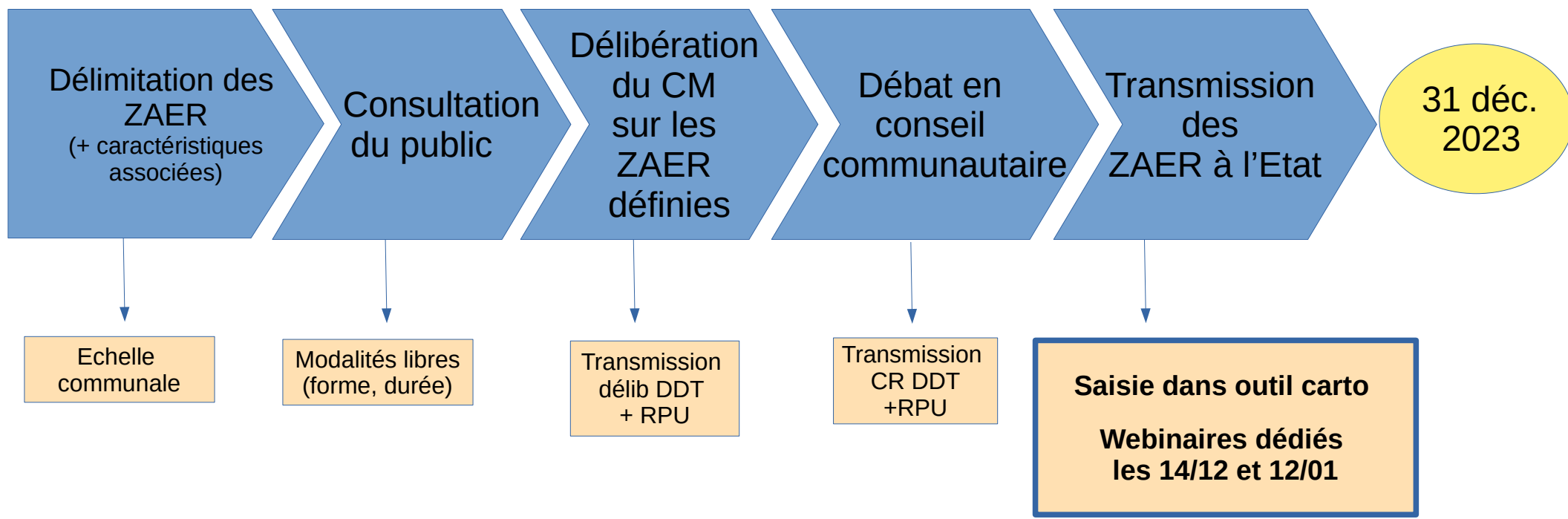


Comité de projet obligatoire

# Concertation locale & Calendrier



Cohérence à l'échelle EPCI



# Tour de table

- Organisation et avancées sur le territoire
- Interrogations locales



# Synthèse des délibérations reçues

102 délibérations reçues dont 65 définitives (seulement 50 % avec concertation effectuée)

21 non favorables à définir des ZAER – dont 17 délibérations définitives

Eolien : 18 communes favorables – dont 9 délibérations définitives

PV : 56 communes favorables - dont 37 délibérations définitives

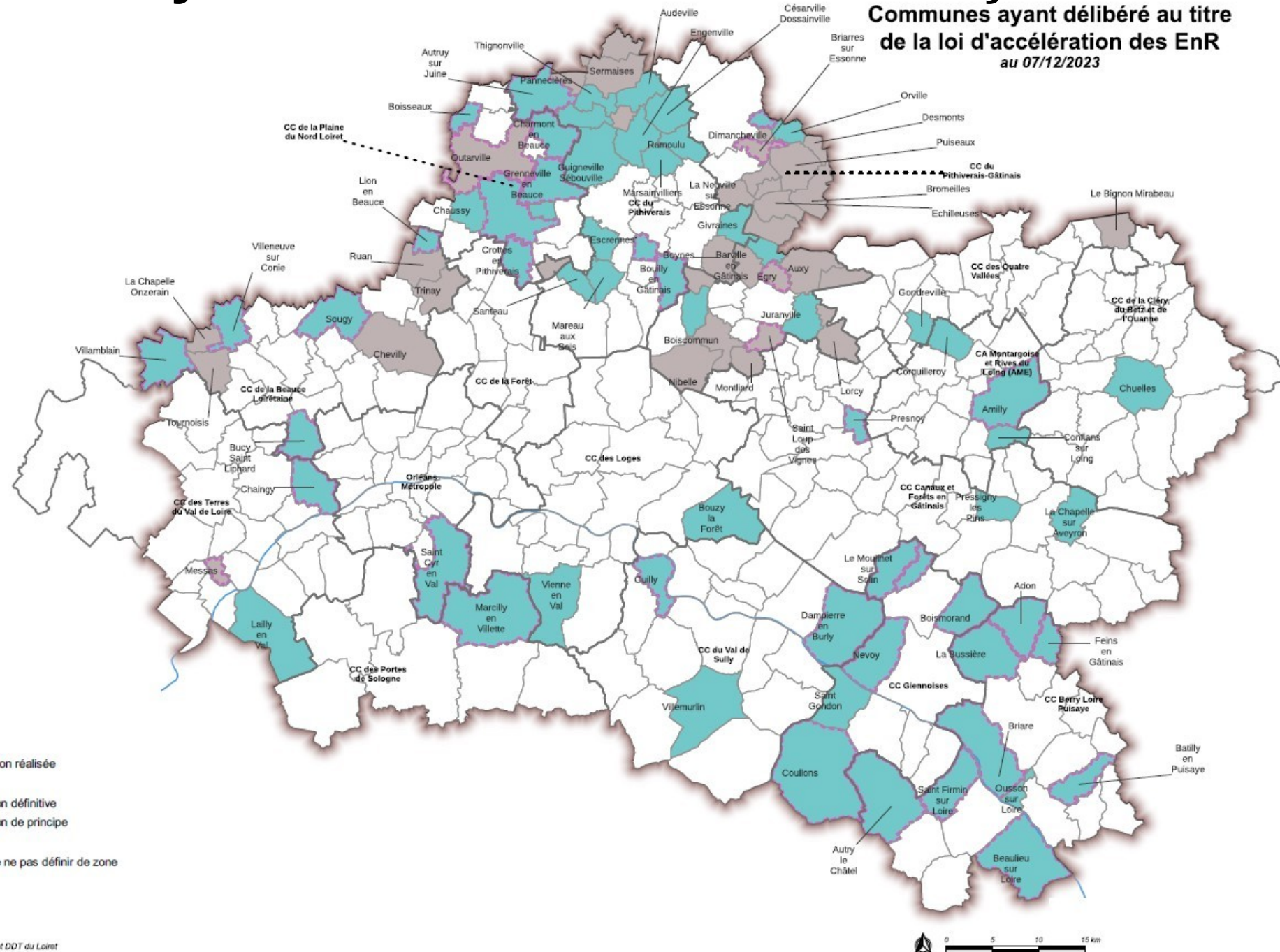
Méthanisation : 8 communes favorables – dont 6 délibérations définitives

Géothermie : 30 communes favorables – dont 18 délibérations définitives

Biomasse : 9 communes favorables – dont 3 délibérations définitives

# Synthèse des délibérations reçues

## Communes ayant délibéré au titre de la loi d'accélération des EnR au 07/12/2023



# Délibération

- Il est bien attendu un **zonage** et non une position de principe sur les différentes EnR
- Bien localiser les ZAER (carte en annexe et/ou liste parcelles cadastrales)
- Ne pas associer de conditions ou de réserves à ces ZAER – il ne s’agit pas d’autoriser ou non des projets. Cela n’a pas de valeur.
- Ne pas définir de zone d’exclusion ou inscrire des interdictions. Cela n’a pas de valeur.  
*La définition de zones d’exclusion viendra dans un second temps après l’avis du comité régional de l’énergie si il conclut à la suffisance des ZAER*
- Si possible, il est intéressant d’expliquer les raisons qui ont poussé à définir les différentes zones
- Mentionner la concertation (modalités) et si possible comment les remarques du public ont été ou non prises en compte
- Si un membre du conseil est concerné par une des ZAER, éviter de prendre par au vote

# Saisies des ZAER

- Nouvelle version du portail national le 11 décembre 2023
- Communes devront se créer des comptes (formulaire à transmettre et qui sera validé par la DDT)
- Commune : unique utilisateur à pouvoir saisir les ZAER (dans un premier temps)
  - saisie via l'outil de dessin
  - saisie via intégration d'une couche SIG (format précis à respecter / modèle disponible sur le portail national)



# Calendrier à venir



Saisie des ZAER dans l'outil carto par les communes

Arrêt de la carto départementale par le RPU

Conférence Territoriale avec les EPCI

Saisie du CRE

Examen par le CRE des propositions régionales

Objectifs atteints :  
- avis conformes communes  
- arrêt de la carte par le RPU

Objectifs non atteints :  
- demandes de compléments

# Pour vous accompagner

De nombreuses ressources mises à disposition (fiches EnR, guide, cartographie interactive)

## - Accompagnement de l'Etat :

- Référent préfectoral
- une adresse mail : **acceleration-enr@loiret.gouv.fr**
- page internet dédiée alimentée au fil de l'eau
- Pôle EnR (DDT, UD DREAL, DDPP)
- **Webinaires réguliers** pour échanger entre pairs et partager les actualités

## - Webinaires à venir :

**14 décembre** : présentation outil cartographique

**12 janvier** : présentation outil cartographique

**19 décembre** : Eolien

**16 janvier** : géothermie

**23 janvier** : Financement participatif

Inscrivez vous : <https://forms.gle/1T94psMiHzFbyZzC8>



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

